



MAIRIE DE
LA FERTÉ-HAUTERIVE

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

ACTES

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire : Mme SARRAZIN Rolande

Présents : Mme SARRAZIN Rolande, Maire ; Mme GUDIN Bénédicte, 1^{er} Adjointe ; Mr DODAT Jean-Christophe, 2^e Adjoint ; Mme DECHET Patricia 3^e Adjointe ; Mme AUROY Sylvie ; Mr DUCELLIER Pascal ; Mr GUESNU Michel ; Mr MONNET Olivier ; Mr MYCHAJLIW Alexandre ; Mme PIERROT Odile ; Mr PUYET Michel.

Excusés : Mr DUCELLIER Pascal ; Mr MYCHAJLIW Alexandre

Absents : Néant.

Quorum : Neuf conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de onze.

Secrétaire : Mme PIERROT Odile

Acte : Délibération n° 28 du 8 avril 2021

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Compte tenu du montant du produit fiscal attendu pour 2021 nécessaire à l'équilibre du budget, le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales :

- Taxe foncière (bâti) : 37,58%
- Taxe foncière (non bâti) : 41,33%

Acte : Délibération n° 29 du 8 avril 2021

Objet : Décision modificative n°1 pour les contributions directes – Commune

Par 9 voix contre 0, est adoptée la Décision modificative n°1 des contributions directes pour la commune, en ce qui concerne le fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	5 900,00	73111 (73) : Impôts directs locaux	5 400,00
		74834 (74) : Etat Compensation au titre exonération	500,00
Total Dépenses	5 900,00	Total Recettes	5 900,00

Fait et dressé à La Ferté-Hauterive, le 8 avril 2021
par le Maire soussignée,
Rolande SARRAZIN

